



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.2/33/4  
24 octobre 1978  
ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION

Déclaration de M. Issoufou Saidou Djermakoye, Secrétaire général adjoint,  
Département de la coopération technique pour le développement à la 11ème  
séance de la Deuxième Commission, le 20 octobre 1978

Comme vous le savez, à la suite de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et conformément aux dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, il a été créé un Département de la coopération technique pour le développement dont j'assume les responsabilités. Les attributions de ce nouveau Département énoncées dans la circulaire du Secrétaire général en date du 23 mars 1978 consistent entre autres à :

- a) Aider et conseiller le Secrétaire général pour ce qui est des activités de coopération technique pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies joue le rôle d'agent d'exécution;
- b) Gérer le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et exécuter les projets du PNUD et les projets financés au moyen de ressources extra-budgétaires pour lesquels l'Organisation des Nations Unies joue le rôle d'agent d'exécution;
- c) Fournir un appui fonctionnel et administratif à ces programmes et projets;
- d) Fournir un appui fonctionnel pour la mise au point des principes régissant les activités de coopération technique menées par l'Organisation des Nations Unies en tant qu'agent d'exécution;
- e) Aider les gouvernements et les institutions régionales à améliorer l'efficacité de ceux de leurs programmes et de leurs politiques qui affectent le développement économique et social, en leur fournissant des services consultatifs directs;
- f) S'acquitter des fonctions incombant à l'Organisation des Nations Unies en tant que cofondatrice, avec la FAO, du Programme alimentaire mondial;

g) Fournir les apports appropriés aux rapports à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, au Conseil d'administration du PNUD et au CAC et à ses organes subsidiaires;

h) Entreprendre, dans les secteurs économique et social, les recherches et les analyses qui ne sont pas de la compétence d'autres services, organes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et que requiert l'appui fonctionnel des activités de coopération technique.

Monsieur le Président, je disais l'année dernière devant cette commission que le système des Nations Unies ne pouvait pas contribuer efficacement à l'instauration du nouvel ordre économique international si ses structures et mécanismes ne s'adaptaient pas et ne reflétaient pas les réalités du monde d'aujourd'hui. Je suis heureux de constater que les dispositions prises par l'Assemblée générale concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies devraient permettre au système en général, et au Département de la coopération technique pour le développement en particulier, de se doter de structures solides et souples qui serviront d'instrument d'efficacité pour le développement des pays du tiers monde. Je puis vous assurer ici que je n'épargnerai aucun effort pour mobiliser, avec votre coopération, les ressources nécessaires au bien-être des peuples et des pays en développement, pour le bénéfice de toute l'humanité.

Monsieur le Président, j'abuserais de votre temps si je vous faisais un exposé détaillé des activités de coopération technique entreprises par mon Département. Mais permettez-moi de vous donner un aperçu de nos activités et de vous exposer dans ses grandes lignes la nouvelle orientation de la politique du Département dans les différents secteurs d'intervention, tant sur le plan des activités opérationnelles que sur les aspects de recherches axées sur le renforcement de ces activités.

Dans l'établissement de la planification du développement économique et social les pays en développement ont, en général, réalisé des progrès importants. En effet, la grande majorité de ces pays ont choisi la voie du développement planifié, établi des organismes de planification et fait un effort louable pour former des planificateurs nationaux compétents. La contribution des Nations Unies à l'introduction des techniques de planification intégrée et de contrôle de l'exécution des plans et opérations de développement a été très importante. Des équipes de planification composées de fonctionnaires nationaux et d'experts fournis par l'ONU fonctionnent dans une soixantaine de pays. L'aide en experts et consultants fournie annuellement par mon Département dans le domaine de la planification se chiffre à environ 300 hommes/année.

En même temps, nos services étudient et améliorent les moyens d'intervention dans le domaine du développement social, notre objectif principal étant de renforcer les composantes économique et sociale des plans nationaux en mettant l'accent sur l'amélioration de la situation des sections les plus dépourvues de la population.

La participation populaire au niveau du développement communautaire et du développement rural intégré constitue un élément important de cette stratégie. Dans ce contexte et dans le cadre des actions entreprises par le Comité administratif de coordination, mon Département participe à des actions de développement rural notamment au Libéria et en Bolivie, ainsi que d'une manière de plus en plus intensive dans plusieurs autres pays. Dans nos interventions, nous accordons une attention spéciale à l'intégration des actions locales au niveau des plans nationaux, aux liens avec l'administration publique, au suivi et à l'évaluation. Dans l'ordre des priorités, une place privilégiée a été et sera toujours apportée aux dossiers des pays en développement les moins avancés, les enclavés et les insulaires.

A l'avenir, nos activités de planification économique seront orientées dans une plus grande mesure vers le soutien des initiatives des services nationaux et favoriseront les activités de coopération technique entre pays en développement. C'est ainsi que vient de démarrer un projet global d'échange d'expériences entre communautés locales de divers continents, projet que nous avons sous-traité au Programme Formation pour l'environnement (ENDA) de Dakar. Nous avons déjà fourni des services d'une nature très opérationnelle au Programme d'action pour la coopération économique entre les pays non alignés et autres pays en voie de développement (APEC). Le programme qui a porté sur le développement de la coopération dans le commerce, le transport et l'industrie sera fortement intensifié.

De nouvelles techniques de contrôle de l'exécution des projets seront étudiées et recommandées aux pays et la préparation de programmes orientés vers l'action recevra une attention particulière. Dans le cadre de l'aide aux services de planification nationaux, la priorité sera donnée à la formation des cadres pour les tâches d'administration du développement et de gestion économique.

La participation populaire et les institutions de promotion du développement au niveau local feront l'objet d'études, de séminaires et d'un rapport sur les modalités pratiques d'actions de planification, programmation et exécution. A la requête du PNUD, nos services ont aidé de nombreux gouvernements pour l'identification des projets d'assistance et la formulation des programmes par pays. Nous comptons aussi collaborer étroitement avec le PNUD à la révision des programmes par pays pour identifier les composantes sociales et les moyens techniques nécessaires aux projets de développement rural et communautaire, de développement régional de bassins de fleuves, de zones à développer, etc. En même temps, nous continuerons à fournir au Programme alimentaire mondial une assistance dans l'évaluation et le suivi des projets nécessitant des actions au niveau des communautés de base.

Le groupe des 53 pays du tiers monde, d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, associés à la Communauté économique européenne a saisi le Département d'un projet pour la création d'une institution bancaire et d'investissement, laquelle, travaillant en coordination constante et de complémentarité dynamique avec les organismes existant déjà sur le plan national, sous-régional, régional et interrégional, va s'attacher notamment à rendre opérationnel le financement des opérations de coopération intra-PVD dans la lettre et dans l'esprit de la dernière Conférence de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement. Je compte, au cours de la prochaine session, vous donner des informations sur le développement de ce projet.

/...

Dans les activités de la population et de la démographie, le Département a fourni de l'assistance technique pour une centaine de pays dans le but d'améliorer leurs statistiques démographiques, d'examiner la nature de leurs problèmes de population et surtout de former du personnel aux travaux de démographie dans les domaines apparentés. Je suis particulièrement heureux de pouvoir vous rapporter que, par le fonctionnement des centres de formation démographiques régionaux et interrégionaux et des programmes dans lesquels nous collaborons de près avec les Gouvernements hôtes de la République-Unie du Cameroun, du Chili, du Costa Rica, d'Egypte, du Ghana, de l'Inde, de la Roumanie et de l'Union soviétique, la capacité technique des unités respectives a été considérablement accrue au cours des récentes années. Nous disposons actuellement sur le terrain de 80 experts et nous avons accordé plus de 200 bourses pour des études avancées en démographie et dans diverses disciplines connexes.

Le Département se concentre sur trois domaines démographiques considérés comme prioritaires par les gouvernements. Ce sont la formation de démographes et de personnel de catégories apparentées; l'assistance à la recherche appliquée sur l'intégration des politiques de la population et des plans de développement; et l'appui à l'établissement de bureaux nationaux de population dans les ministères responsables pour la planification et les politiques de développement. Ces bureaux fourniront le support technique aux commissions nationales pour les problèmes de population qui sont en train d'être constituées dans un nombre croissant de pays conformément au consensus réalisé à la Conférence mondiale de la population à Bucarest.

Dans le domaine des ressources naturelles, le Département assiste les gouvernements dans le développement et la gestion de leurs ressources en énergie, minerais et eaux, dans le cadre de l'exercice permanent de la souveraineté des pays sur leurs ressources naturelles. En même temps, le Département s'efforce de faciliter la coopération internationale et en particulier la coopération technique entre pays en voie de développement pour élargir non seulement la base de leurs ressources nationales mais aussi celle des ressources sur le plan mondial.

Vu l'importance pour les pays en voie de développement d'utiliser pleinement leurs ressources énergétiques pour faire face aux besoins futurs, le Département entreprend un volume appréciable d'activités de coopération y compris l'organisation d'enquêtes nationales sur les ressources énergétiques, la détermination du potentiel de développement de sources spécifiques d'énergie dans les pays, le renforcement des compétences nationales en matière de planification de l'énergie et le développement des institutions correspondantes. En même temps, le Département fournit aux gouvernements des analyses sur les perspectives de chacune des sources spécifiques d'énergie et des avis sur les investissements requis pour les développer.

En réponse à la résolution 32/176 adoptée par l'Assemblée générale en 1977, le Secrétaire général a préparé un rapport sur l'assistance multilatérale au développement de l'exploration des ressources naturelles en se fondant sur les recommandations d'un groupe d'experts de haut niveau nommé par les gouvernements. Cette activité implique l'estimation des ressources financières nécessaires aux pays en développement au cours des 10 à 15 années à venir pour l'exploration

des ressources naturelles. L'initiative de l'Assemblée générale reflète le fait que le besoin d'intensifier l'exploration dans les pays en développement requiert de longues périodes d'élaboration et de financement. Je me permets d'attirer votre attention sur les constatations du Secrétaire général et du Groupe d'experts que vous serez appelé à examiner en abordant le point 58 de l'ordre du jour.

Pour ce qui concerne l'avenir à long terme, mon Département a déjà entrepris l'examen des applications pratiques des technologies de sources d'énergies renouvelables et, en particulier, de la contribution que celles-ci peuvent apporter à la satisfaction des besoins en énergie des populations qui habitent les zones rurales. Dans ce contexte, nous collaborons de près avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'établissement de projets ruraux expérimentaux dans le but de déterminer la factibilité des technologies solaires, éoliennes et de biogaz dans les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Nous comptons intensifier notre coopération avec le PNUD dans ce domaine. Au cas où l'Assemblée générale déciderait de convoquer la conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le Département de la coopération technique pour le développement serait prêt à jouer un rôle central dans la préparation de cette conférence.

Le développement des ressources minérales dans beaucoup de pays en voie de développement est d'une importance vitale pour leur prospérité économique. C'est pourquoi le Département entreprend des opérations pour aider les gouvernements dans le développement des infrastructures nécessaires à la mise en valeur des ressources minérales et à l'expansion de leur exploration. Ces activités incluent l'assistance à l'établissement ou au renforcement des enquêtes géologiques, des laboratoires techniques et des institutions de formation, du transfert et de l'application des technologies d'exploration et d'exploitation, de l'élaboration de la législation minière et de la formulation de contrats et de concessions pour l'exploitation minière. En plus de cette assistance directe et des services de consultations, le Département prépare des analyses sur les perspectives de certains minerais pour les 10 à 15 prochaines années. Ces analyses doivent servir aux gouvernements pour la prise de décisions concernant les investissements dans l'exploration et l'exploitation. Dans ce contexte, mon Département présentera au Comité des ressources naturelles en juin 1979 des études sur les perspectives du nickel et du chrome.

Le Département de la coopération technique pour le développement exécute un programme important d'assistance dans la gestion des ressources en eau et dans l'exploration et la mise en valeur des eaux de surface et des eaux souterraines. En même temps, nous soutenons dans les pays intéressés des projets pour le développement en commun des ressources en eau partagées par plusieurs pays. Comme vous le savez, une session spéciale du Comité des ressources naturelles doit se réunir en janvier 1979 pour examiner les moyens de mise en oeuvre par les différents organismes des Nations Unies du plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue à Mar del Plata. En ce qui concerne le domaine du transport, comme vous le savez, la présente session de l'Assemblée générale doit prendre une décision finale concernant la décentralisation des programmes de transport au niveau des commissions régionales. En attendant, plusieurs pays en développement continuent à exprimer leur intérêt auprès du Département de la coopération technique pour le développement pour discuter des modalités d'intervention dans le domaine des transports.

/...

Finalement, je voudrais faire état de l'établissement par mon Département, avec l'appui du Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace, d'un centre de télédétection pour assister les pays en développement dans l'interprétation des enregistrements télédéteçtés et dans l'application de cette technologie pour les différents besoins dans le développement des ressources non agricoles. Nous espérons que le Département bénéficiera de la coopération de programmes bilatéraux dans le développement de cette activité.

Notre Programme d'assistance dans le domaine de l'administration et des finances publiques consiste à aider les pays en développement à accroître leur capacité d'administration et de gestion financière pour le développement économique et social. Etant donné que le secteur d'Etat assume des responsabilités croissantes dans la gestion du développement et dans l'accélération de son rythme, il appartient à l'Etat lui-même de créer des institutions nouvelles et de former des cadres de gestion capables d'entreprendre les tâches nécessaires.

Deux activités qui sont actuellement en cours méritent particulièrement d'être mentionnées. La première consiste en la préparation de rapports demandés par l'Assemblée générale sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique et social. La seconde activité est le suivi et l'examen des changements des tendances dans l'administration publique et les finances ainsi que l'étude du rôle du secteur public dans le développement national. Une attention particulière sera accordée à la préparation de manuels et de guides pour l'usage des pays en développement. Des efforts spéciaux seront faits pour assister les pays en développement dans le renforcement de leurs institutions de formation des administrateurs. Nous avons aussi entrepris de développer des méthodes pour l'analyse des problèmes administratifs et la mise en place de nouvelles structures administratives en adaptant ces méthodes aux besoins particuliers des administrateurs des pays en développement. Il est d'ailleurs bien probable que le volume d'assistance technique dans ce domaine augmentera car des pays de plus en plus nombreux ressentent la nécessité de renforcer leur capacité administrative pour le développement. Parmi les nouvelles modalités et orientations, y compris la coopération technique entre pays en développement, il est envisagé d'encourager la coopération entre institutions pour la formation de gestionnaires, l'échange d'administrateurs et l'établissement d'un échange systématique d'informations. Ce réseau sera conçu de manière à réunir les institutions nationales, sous-régionales, régionales et interrégionales, dans un système pratique permettant de mettre en commun les connaissances et l'expérience de leurs experts.

Dans les domaines de la science et de la technologie, l'application de technologies appropriées comme instrument de développement est ressentie de plus en plus comme une nécessité urgente et immédiate. La tâche de planification technologique est devenue complexe du fait de la hiérarchie des choix technologiques. La nécessité d'établir des politiques technologiques au niveau national, régional et interrégional, est une préoccupation constante des planificateurs du développement. La gestion et l'exécution des aspects technologiques du développement méritent une analyse plus scientifique et ne peuvent plus être laissées à l'intuition.

/...

La principale tâche de mon Département dans le domaine de la technologie est d'élaborer un cadre de politique adéquat pour faire face aux problèmes de l'application des technologies adaptées aux besoins du développement. Mon département a l'intention de solliciter pour cette tâche la coopération de tous les gouvernements, ainsi que celle de la communauté internationale des scientifiques, des techniciens, des experts du développement en collaboration étroite avec les organismes compétents des Nations Unies.

Je saisis cette occasion pour dire quelques mots concernant l'effort du Département de la coopération technique pour le développement dans le domaine des besoins changeants des pays en développement et même étudier en prospective les problèmes qui se posent à eux, en y faisant face d'une façon expéditive et efficace. Prenons, par exemple, le vaste champ du système informatique de gestion, incluant le développement d'un système général d'information; l'échange d'information sur les ordinateurs entre les différents pays; la sélection et l'utilisation du matériel informatique et du matériel logiciel, et l'expertise technique concernant ces équipements.

Cela représente sans nul doute un vaste domaine où des besoins réels existent pour assister les pays du tiers monde et au sein duquel le système des Nations Unies en général et le Département de la coopération technique pour le développement en particulier peut jouer un rôle très utile et constructif. C'est dans ce sens que mon Département étudie présentement les possibilités et les modalités de la mise en place d'un centre d'expertise pour l'application des techniques d'informatique. Ce centre sera appelé à dispenser une assistance diversifiée dans ce domaine et j'espère être en mesure de vous informer dans un proche avenir des progrès réels réalisés dans ce sens.

En collaboration directe et étroite avec quelques organisations spécialisées des Nations Unies telles que la FAO, l'ONUDI et autres organes, le Département de la coopération technique pour le développement envisage de participer activement au développement et à l'application des technologies appropriées pour la mise en valeur des ressources naturelles. Ces technologies viseront particulièrement à résoudre les problèmes économiques liés à la lutte contre la désertification et à l'érosion dans les différents pays du tiers monde.

Une des préoccupations majeures du Département est de définir une politique fondée sur le concept du nouvel ordre économique international et prenant en compte les éléments de coopération technique des principales conférences récentes des Nations Unies. A cet effet, nous considérons avec une attention toute particulière les recommandations de la récente Conférence de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement, et les documents qui ont été fournis par les Etats membres pour la préparation de la future Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

Afin de mettre en relief le rôle de la technologie dans le processus du développement, mon Département envisage, en coopération étroite avec les services compétents des Nations Unies, de tenir un séminaire interrégional sur ces problèmes. Ce séminaire est prévu dans un pays africain dans le courant du premier semestre 1979.

/...

Monsieur le Président, la coopération technique entre pays en développement est aujourd'hui universellement reconnue comme un instrument efficace d'auto-développement des pays du tiers monde. Dans ce concert des nations, l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées peuvent et doivent y contribuer pour en assurer le succès. En effet, la coopération technique entre pays en développement ne doit pas être considérée comme une substitution à la coopération multilatérale, encore moins une substitution à la coopération "Nord-Sud" entre pays industrialisés et le tiers monde. Les deux sont étroitement liés et complémentaires et constituent un ensemble de totalité dynamique. Comme je l'ai souligné à Buenos Aires, lors de la dernière Conférence sur la coopération technique entre pays en développement, un accroissement de l'assistance technique et financière des pays industrialisés représente une condition nécessaire pour le renforcement et le succès de la CTPD et de la coopération internationale.

Le système des Nations Unies devra contribuer à mieux faire connaître, par exemple, les capacités et le travail de plusieurs des institutions du tiers monde en matière de développement et devra faire appel encore davantage à celles-ci dans la réalisation des programmes d'assistance du système des Nations Unies. Mon Département s'attêlera à la tâche pour que le concept et l'application de la CTPD dans nos programmes d'assistances soient une réalité.

Les opérations de coopération technique du Département vont pleinement refléter les principes de base du nouvel ordre économique international. L'objectif de notre politique est d'accroître la capacité des pays du tiers monde à oeuvrer à leur propre développement. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que le Département de la coopération technique pour le développement jouera pleinement son rôle pour atteindre cet objectif.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de citer un extrait d'un discours de Son Excellence M. Kurt Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies : "Ne perdons pas de vue le fait que, pour la première fois dans l'histoire, nous détenons les moyens, les ressources et la capacité de bâtir un bien-être pour tous les peuples. Nous ne disposons pas de beaucoup de temps. La nouvelle décennie est presque parvenue à sa dernière phase et le début du nouveau siècle est bien proche. Nous devons, dans les quelques prochaines années, réaliser des progrès véritables en parvenant à résoudre nos brûlants problèmes économiques. Nous ne pourrons le faire que si nous sommes engagés pour l'avancement du bien-être et de la dignité humaine. Ceci, selon moi constitue le grand défi de notre temps. Engageons-nous à y faire face avec imagination et avec courage afin de bâtir un bien-être pour tous."

-----